

SPFBIRMINGHAM PRESENTE

مختصر شرح

كتاب التوحيد



TRADUIT PAR
MEHDI ABOU ABDIRRAHMAN

LE RÉSUMÉ EXPLICATIF DU LIVRE DE L'UNICITÉ
DE CHEIKH AL-ISLÂM MOHAMMAD BIN 'ABDIL-WAHHÂ
PAR L'ÉMINENT SAVANT
CHEIKH SÂLIH BIN FAWZÂN BIN 'ABDILLÂH AL-FAWZÂN



Toutes les louanges reviennent à Allah, nous Le louons et demandons Son aide et nous cherchons refuge en Lui contre nos propres maux et contre nos mauvaises actions ; celui qu'Allah guide personne ne peut l'égarer et celui qu'Allah égare personne ne peut le guider.

J'atteste qu'il n'y a de divinité adorée avec vérité qu'Allah, Lui Seul : Il n'a aucun associé, et j'atteste que Moḥammad صلى الله عليه وسلم est Son serviteur et Son Messager.

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô les croyants ! Craignez Allah comme Il doit être craint. Et ne mourez qu'en pleine soumission."

[Âli 'Imrân : 3 : 102]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô Hommes ! Craignez votre Seigneur qui vous a créés d'un seul être, et a créé de celui-ci son épouse, et qui de ces deux-là a fait répandre (sur la terre) beaucoup d'hommes et de femmes. Craignez Allah au Nom duquel vous vous implorez les uns les autres, et craignez Allah de rompre les liens du sang. Certes Allah vous observe parfaitement."

[An-Nisâ : 4 : 1]

La (traduction du sens de la) parole d'Allah dit :

"Ô vous qui croyez ! Craignez Allah et parlez avec droiture, afin qu'Il améliore vos actions et vous pardonne vos péchés. Quiconque obéit à Allah et à Son Messager obtient certes une grande réussite."

[Al-Aḥzâb : 33 : 70-71]

Ensuite :

La meilleure parole est la parole d'Allah et la meilleure guidance est la guidance de Mohammad صلى الله عليه وسلم. Les pires choses sont celles qui sont inventées (dans la Religion), et toutes les choses inventées (dans la Religion), sont des innovations (religieuses), et toutes les innovations (religieuses) sont des égarements, et tous les égarements sont en Enfer.

Ceci étant dit :

L'auteur¹ –qu'Allah lui fasse miséricorde- dit :

Et d'après Abou Hourayrah –qu'Allah l'agrée- que le Messenger d'Allah ﷺ a dit : « Pas de 'adwâ² ni d'augure ni d'oiseau de mauvais augure ni (le mois de) Safar³ porte malheur » Rapporté par les deux⁴.

Moulim a rajouté : « Pas d'astre (qui ait une influence) ni de ghoul⁵ »⁶.

L'explication du très savant Cheikh Ṣâliḥ bin Fawzân bin 'Abdillâh Al-Fawzân qu'Allah le préserve :

- Lâ 'adwâ : al-'adwâ est un nom qui vient d'al-i'dâ qui est que la maladie se transmette d'une personne à une autre et ce qui est dénié ici c'est ce que croyaient les gens de la jâhiliyyah que la maladie se transmettait d'elle-même sans prédestination d'Allah
- Wa lâ ṭiyarah⁷ : Ni d'augure : Ce sont les augures en fonction des oiseaux et des noms et des paroles et des endroits et des personnes et la particule Lâ peut-être soit une particule de négation soit une particule d'interdiction et la négation est plus complète en termes de sens

¹ N.d.t: Cheikh Al-Islâm Moḥammad bin 'Abdil-Wahhâb qu'Allah lui fasse miséricorde. Pour une biographie succincte voir : <http://www.spfbirmingham.com/index.php/audio-ecouter-les-cours/aquidah-et-manhaj-croyance-et-methodologie/245-le-resume-de-l-explication-du-livre-de-l-unicite.html>

² N.d.t : Contagion.

³ N.d.t : C'est une traduction de l'un des deux sens possibles comme Cheikh Al-Fawzân –qu'Allah le préserve- va l'expliquer peu après inchaa Allah.

⁴ Rapporté par Al-Boukhârî n°5757 et Mouslim n°2220 et 102.

⁵ N.d.t : Un genre de djinns et de démons au sujet les gens prétendent qu'ils font perdre la route aux gens et les tuent.

⁶ Rapporté par Mouslim n°2220 et 106.

⁷ N.d.t : Ce terme est rapporté avec une fathah sur le yâ : ṭiyarah, et aussi avec un soukoun : ṭîrah (**Cheikh Al-Itiopi**).

- Wa lâ hâmah : al-hâmah sans chaddah sur le mîm (م) et c'est al-boumah (le hibou) qu'ils utilisaient comme augure et donc le hadîth est venu pour nier cela et montrer la fausseté de cela
- Wa lâ safar : Il était dit que son sens est : un serpent qui se trouve dans le ventre des bêtes et des humains, ils prétendaient que c'était encore plus contagieux que la gale et donc le hadîth est venu montrer la fausseté de cette prétention. Il a (aussi) été dit que son sens est le mois de Safar qu'ils utilisaient comme augure et donc le hadîth est venu montrer la fausseté de cela
- Wa lâ naw~a : L'explication de ce terme sera faite plus loin dans le chapitre consacré si Allah le veut
- Wa lâ ghoul : al-ghoul est un genre de djinns et de démons, ils prétendent qu'ils les égarent loin des chemins et les détruisent et donc le hadîth est venu clarifier la fausseté de cela et clarifier qu'ils ne sont pas capables d'égarer qui que ce soit ni de les détruire.
 - Le sens général du hadîth : Le Messager d'Allah ﷺ dénie ce que les gens de la période préislamique avaient comme croyances fausses en termes de prise d'oiseaux et de certains mois et des étoiles et de certains djinns et démons comme augures au sujet desquels ils croyaient que la perdition et le mal venaient d'eux. De même ils croyaient que la contagion des maladies de l'endroit où elles se trouvaient vers un autre endroit se faisait par elles-mêmes et donc le Messager d'Allah ﷺ a réfuté toutes ces superstitions et a planté à leur place le placement de confiance en Allah et la croyance de l'unicité pure.
 - Le rapport entre le hadîth et le chapitre est qu'il indique la fausseté des augures et que cela fait partie de la croyance préislamique.

- Les enseignements tirés du hadîth :
 1. La fausseté des augures (tiyarah)
 2. La fausseté de la croyance préislamique que les maladies sont contagieuses par elles-mêmes et pas par prédestination d'Allah Le Très-Haut
 3. La fausseté de prendre les hiboux ainsi que le mois de Safar comme augures
 4. La fausseté de la croyance qui consiste à croire que les anwâ⁸ influencent
 5. La fausseté de la croyance préislamique en ce qui concerne les ghouls
 6. L'obligation de placer sa confiance en Allah (Seul) et de compter sur Lui (Seul)
 7. Être sur ses gardes quant aux moyens, causes, qui mènent à l'association (à Allah) fait partie de la concrétisation de l'unicité
 8. La fausseté de ce que font certaines personnes et c'est de prendre les couleurs comme augures comme le noir et le rouge ou certains chiffres et certains noms et des personnes et ceux qui ont des difformités.

⁸ N.d.t : Pluriel de nawâ dont le sens sera expliqué d'ici peu dans ce livre inchaa Allah.

L'auteur –qu'Allah lui fasse miséricorde- dit :

Et chez eux deux d'après Anas qui dit : « Le Messager d'Allah ﷺ a dit : « Pas de 'adwâ⁹ ni d'augure et le fa~l me plaît ». Ils dirent alors : « Qu'est-ce que le fa~l ? ». Il ﷺ répondit : « La bonne parole »¹⁰.

L'explication du très savant Cheikh Ṣâliḥ bin Fawzân bin 'Abdillâh Al-Fawzân qu'Allah le préserve :

- Le fa~l : Avec une hamzah et c'est pour ce qui rend heureux et pour ce qui rend malheureux contrairement à la ṭiyarah (l'augure) qui n'est que pour ce qui rend malheureux
- Al-kalimah aṭ-ṭayyibah : Comme lorsqu'un homme est malade et qu'il entend dire : "Ô Sâlim¹¹ !" et donc il espère guérir de sa maladie
 - Le rapport entre le ḥadîth et le chapitre est qu'il y a dans ce ḥadîth la mise en évidence que le fa~l ne fait pas partie de l'augure interdite
 - Les enseignements tirés de ce ḥadîth :
 1. Le fa~l ne fait pas partie de l'augure interdite
 2. L'explication du fa~l
 3. Le caractère légiféré d'avoir le bon soupçon envers Allah et le caractère illicite d'avoir le mauvais soupçon envers Lui

⁹ N.d.t : Contagion.

¹⁰ Rapporté par Al-Boukhârî n°5756 et Mouslim n°2224.

¹¹ N.d.t : Prénom arabe qui a pour sens : sain et sauf, bien portant.

- Les différences entre le fa~l et at-tiyarah :
 1. Le fa~l est dans ce qui fait plaisir, qui rend heureux
 2. Il y a dans le fa~l le fait d'avoir le bon soupçon envers Allah, et le serviteur est commandé d'avoir le bon soupçon envers Allah
 3. At-tiyarah n'est que dans ce qui rend malheureux, ne fait pas plaisir
 4. Il y a dans at-tiyarah le mauvais soupçon envers Allah alors qu'il est interdit au serviteur d'avoir le mauvais soupçon envers Allah.

L'auteur –qu'Allah lui fasse miséricorde- dit :

Et chez Abou Dâoud avec une chaîne de transmission authentique d'après 'Ourwah bnou 'Âmir qui dit : « At-tiyarah fut citée en présence du Messager d'Allah ﷺ et il dit : « La meilleure est le faïl et elle (at-tiyarah) ne repousse pas le musulman (de son but). Donc, si l'un d'entre vous voit ce qu'il déteste, qu'il dise : "Allahoumma lâ yaïtî bil-ḥasanâti illâ anta wa lâ yadfa'ou as-sayyiâti illâ anta wa lâ ḥawla wa lâ qouwwata illâ bika"¹² »¹³.

L'explication du très savant Cheikh Ṣâliḥ bin Fawzân bin 'Abdillâh Al-Fawzân qu'Allah le préserve :

- Biographie de 'Ourwah : C'est 'Ourwah bnou 'Âmir Al-Qorachî. Et il a été dit : Al-Jouhanî Al-Makkî. Cité par Ibn Hibbân dans "Ath-Thiqât"
- Wa lâ tarouddou mousliman : Et elle (at-tiyarah) ne repousse pas un musulman (de son but) : Contrairement au mécréant qu'elle détourne de son but
- Wa lâ yaïtî bil-ḥasanâti ... : C'est-à dire qu'at-tiyarah n'amène pas les bonnes choses et ne repousse pas les mauvaises choses
- Wa lâ ḥawla : al-ḥawl c'est le changement et d'aller d'un état (une situation) vers un autre
- Wa lâ qouwwata : Ni de puissance à ce sujet
- Illâ bika : Toi Seul

¹² N.d.t : "Ô Allah ! Nul n'amène les bonnes choses si ce n'est Toi et nul ne repousse les mauvaises choses si ce n'est Toi et il n'y a de force ni de puissance qu'en Toi".

¹³ Rapporté par Abou Dâoud n°3719.

- Le sens général du hadîth : Le narrateur dit qu'at-tiyarah fut citée en présence du Prophète ﷺ afin qu'il clarifie aux gens son jugement et ce qu'il faut faire quant à cette tiyarah, et donc le Prophète ﷺ a montré la fausseté de la tiyarah et a informé que le fa~l en fait partie mais est meilleur et il a informé qu'at-tiyarah ne repousse pas un musulman de son but en raison de sa foi que personne ne bénéficie (autrui) et personne ne nuit si ce n'est Allah mais que cette tiyarah ne repousse que le polythéiste qui y croit puis il a orienté vers le remède par lequel on repousse la tiyarah et c'est l'invocation qui contient d'attacher son cœur à Allah Seul en ce qui concerne la demande d'obtention d'un bien et la demande de repoussement d'un mal et (cette invocation) qui contient le sens qu'il n'y a ni force ni puissance si ce n'est en Allah.
- Le rapport entre ce hadîth et le chapitre est qu'il y a dans ce hadîth la clarification de la fausseté de la tiyarah et la mise en évidence de ce qu'on utilise (l'invocation) pour la repousser ainsi que l'exception faite pour le fa~l.
- Les enseignements tirés de ce hadîth :

 1. La fausseté de la tiyarah et la mise en évidence de ce qui la repousse en termes d'invocation
 2. Ce qui se passe dans le cœur en termes de tiyarah ne nuit pas mais au contraire Allah le fait se dissiper par le placement de confiance en Lui (at-tawakkoul)
 3. Le fa~l fait partie de la tiyarah et en est le meilleur
 4. L'obligation de placer sa confiance en Allah et de s'innocenter de toute force et de toute puissance si ce n'est en Allah.

L'auteur –qu'Allah lui fasse miséricorde- dit :

Et d'après Ibn Mas'oud qui rapporte la parole du Messenger d'Allah ﷺ : « At-ti-yarah est une association (à Allah), At-ti-yarah est une association (à Allah), et il n'y a personne parmi nous qui n'en ait pas eu quelque chose d'attaché dans son cœur mais Allah le fait se dissiper au moyen du placement de confiance (en Lui) ». Rapporté par Abou Dâoud et At-Tirmidhî qui l'a jugé authentique et il a dit que sa fin est la parole d'Ibn Mas'oud.

L'explication du très savant Cheikh Sâlih bin Fawzân bin 'Abdillâh Al-Fawzân qu'Allah le préserve :

- At-ti-yaratou chirkoun : At-ti-yarah est une association (à Allah) en raison de ce qu'elle contient comme fait d'attacher son cœur à autre qu'Allah
- Wa mâ minnâ illâ : Il n'y a personne parmi nous qui n'ait pas : il y a dans cette expression quelque chose d'implicite et le sens est : et il n'y a personne parmi nous qui n'en ait pas eu quelque chose d'attaché dans son cœur
- Youdhhibouhou bit-tawakkoul : Il le fait partir au moyen du placement de confiance (en Lui) : C'est-à-dire que placer sa confiance en Allah dans l'obtention d'un bien et le repoussement d'un mal fait se dissiper la ti-yarah
- Âkhirouhou min qawli Ibn Mas'oud : sa fin est la parole d'Ibn Mas'oud : Et c'est sa parole "Il n'y a personne parmi nous qui n'ait pas...", et c'est juste car c'est une association (à Allah)

alors que le Prophète صلى الله عليه وسلم est protégé de tomber dans l'association (à Allah)

- Le sens général du hadîth est que le Messager d'Allah صلى الله عليه وسلم informe et répète cette information afin que son contenu s'établisse dans les cœurs que la tiyarah (l'augure) est une association (à Allah) en raison de ce qu'elle contient comme fait d'attacher son cœur à autre qu'Allah et comme mauvais soupçon envers Lui
- Le rapport entre le hadîth et le chapitre est qu'il indique que la tiyarah est une association (à Allah)
- Les enseignements tirés de ce hadîth :
 1. La tiyarah est une association (à Allah) en raison de ce qu'elle contient comme fait d'attacher son cœur à autre qu'Allah
 2. Le caractère légiféré de répéter les choses importantes afin qu'elles soient mémorisées et qu'elles s'établissent dans les cœurs
 3. Allah fait se dissiper la tiyarah au moyen du tawakkoul (placer sa confiance en Allah) et donc ne nuit en rien que quelqu'un sente en lui-même de la tiyarah puis place sa confiance en Allah et ne prête pas attention à cette tiyarah.

L'auteur –qu'Allah lui fasse miséricorde- dit :

Et chez Ahmad d'après le hadîth d'Ibn 'Amr : « Quiconque a été détourné (de son but) par l'augure aura alors associé (à Allah) ». Ils dirent : « Ô Messager d'Allah ! Quelle est l'expiation de cela ? ». Il صلى الله عليه وسلم répondit : « Qu'il dise : "Allahoumma lâ khayra illâ khayrouka wa la tayra illâ tayrouka wa lâ ilâha ghayrouka" »¹⁴.

Et chez lui d'après le hadîth d'Al-Fadl bnou 'Abbâs : « La tîrah n'est que ce qui te fait continuer (vers ton but) ou ce qui te fait te détourner (de ton but) »¹⁵.

L'explication du très savant Cheikh Şâlih bin Fawzân bin 'Abdillâh Al-Fawzân qu'Allah le préserve :

- Les biographies :
 1. Ibn 'Amr : C'est 'Abdoullâh bin 'Amr bn il-'Âs –qu'Allah les agrée tous les deux- l'un des premiers musulmans et de ceux qui ont rapporté beaucoup d'ahâdîth
 2. Al-Fadl bnou-'Abbâs bni 'Abdil-Mouttalib le fils de l'oncle paternel du Prophète صلى الله عليه وسلم.
- Faqad achraka : Il aura certes associé (à Allah) : Car il n'a pas voué exclusivement son placement de confiance (tawakkoul) à Allah et ce en s'orientant vers autre que Lui
- Kaffâratou dhâlika : L'expiation de cela : C'est-à-dire (l'expiation) de ce qui arrive comme prise d'augure

¹⁴ Rapporté par Ahmad (2/220).

¹⁵ Rapporté par Ahmad (1/213).

- Lâ ilâha ghayrouka : C'est-à-dire nul n'est en droit d'être adoré si ce n'est Toi
- Innamâ at-ṭiyarah : L'augure n'est que : C'est-à-dire : Ce qui en est interdit
- Mâ amdâka : C'est-à-dire : Te porte à continuer ce que tu voulais (ton but)
- Aw raddaka : C'est-à-dire : Ou te détournes de continuer ce que tu voulais (ton but)
 - Le sens général des deux ḥadīths : Le Messager d'Allah صلى الله عليه وسلم informe que la ṭiyarah qui est interdite et qui est une association (à Allah), sa réalité et sa règle est que c'est ce qui porte la personne à continuer ce qu'il voulait ou le détourne de ce qu'il voulait en se basant sur elle. Et donc, si elle le détourne de son but pour lequel il avait une résolution comme le fait de voyager ou autre chose similaire, il s'engage alors dans la porte de l'association (à Allah) et s'est alors innocenté du placement de confiance en Allah et s'est ouvert pour lui-même la porte de la peur. Et ce qui est compris du ḥadīth c'est que celui qui n'est pas détourné de son but par la ṭiyarah, cela ne lui nuit alors en rien. Puis il a orienté vers ce qui repousse la ṭiyarah en termes d'invocation qui contient le fait de compter sur Allah et d'être sincère envers Lui dans l'adoration.
 - Le rapport entre les deux ḥadīths et le chapitre qu'il y a dans ces deux ḥadīths la mise en évidence de la réalité de la ṭiyarah qui est de l'ordre de l'association à Allah.
 - Les enseignements tirés des deux ḥadīths :

1. La ṭiyarah est une association (à Allah)
2. La réalité de la ṭiyarah qui est de l'ordre de l'association à Allah est celle qui pousse la personne à agir en fonction d'elle
3. Ce qui n'influence pas sur la résolution de l'individu en termes d'augure ne fait pas partie de la ṭiyarah
4. La connaissance de l'invocation par laquelle on repousse la ṭiyarah du cœur et son importance pour le musulman.

Source :

[Al-Moulakhaṣ fī charḥi kitāb at-tawḥīd](#) du très savant Cheikh Sâlih bin Fawzân bin ‘Abdillâh Al-Fawzân –qu’Allah le préserve- p.228 à 235 aux éditions Dâr Al-‘Âṣimah.

Traduit par Mehdi Abou ‘Abdir-Rahmân Al-Maghribî le 17-09-2017
www.spfbirmingham.com

Twitter @mehdimaghribi